

MÉTROPOLE SAVOIE, UN TERRITOIRE CONTRASTÉ

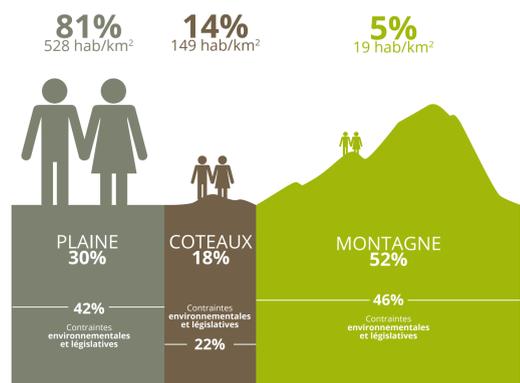
Le territoire de Métropole Savoie couvre les intercommunalités de **Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie**.

Depuis le 1er janvier 2017, le périmètre s'est étendu à 14 communes supplémentaires correspondant à l'ancienne Communauté de communes Cœur des Bauges.

Avec **1 200 km²** et **243 000 habitants**, le territoire de Métropole Savoie est très contrasté :

- ▶ un relief tourmenté, entre plaine, coteaux et montagne,
- ▶ des secteurs très urbains à proximité de territoires plus ruraux
- ▶ une diversité de communes dont les ¾ comptent moins de 1000 habitants.

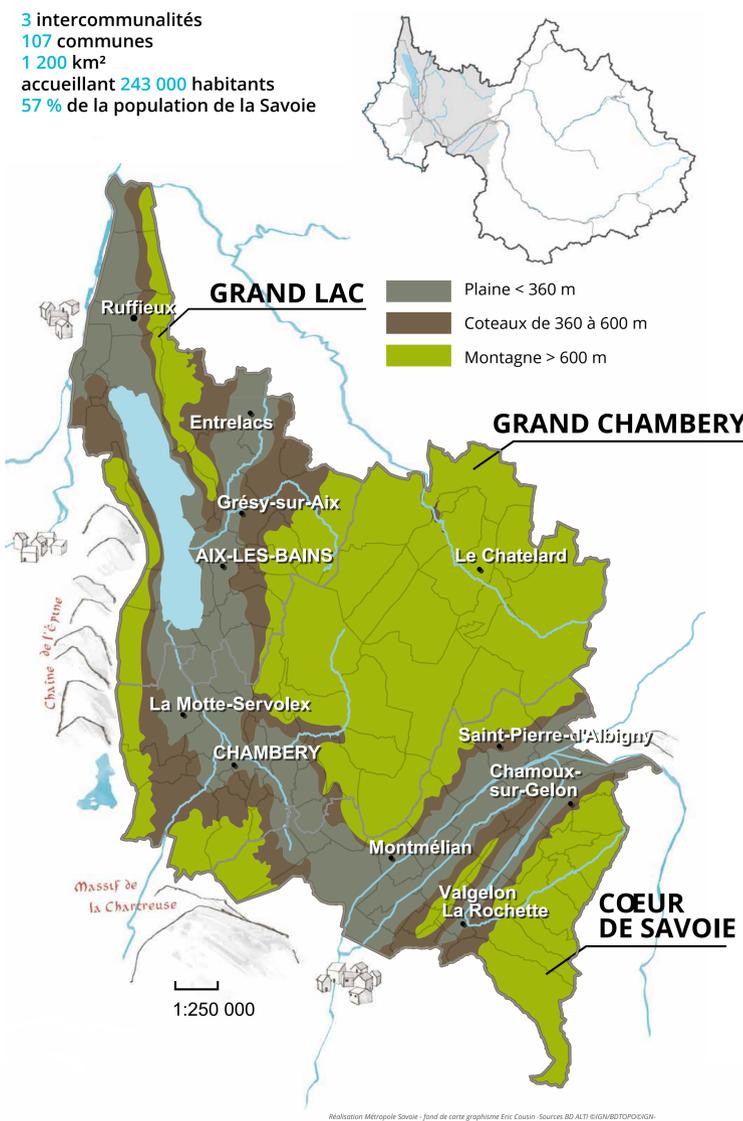
3 intercommunalités
107 communes
1 200 km²
accueillant 243 000 habitants
57 % de la population de la Savoie



Sources : INSEE 2014 - BD ALTI

L'attractivité du territoire de Métropole Savoie, basée notamment sur un cadre de vie de qualité, une croissance démographique soutenue, un bassin d'emplois dynamique se doit de composer avec les spécificités géographiques locales marquées. **81% de la population vit dans la plaine, soit 30% de la surface de Métropole Savoie.** Or, cette plaine de 360 km²

compte 42% de son espace impacté par les principales contraintes réglementaires (risque inondation, inconstructibilité le long des cours d'eau et des digues, zonages environnementaux) et géographiques (surface en eau) autant de caractéristiques qui sont de nature à influencer les choix d'aménagement du territoire.



Realisation Métropole Savoie - Fond de carte graphisme Eric Cousin - Sources: BD ALTI ©IGN/BTOPOIGN

MÉTROPOLE SAVOIE

Bâtiment Evolution 73000 CHAMBERY
25 rue Jean Pellerin 04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com
www.facebook.com/metropolesavoie



LA RÉVISION DU SCOT MÉTROPOLE SAVOIE EN QUELQUES MOTS

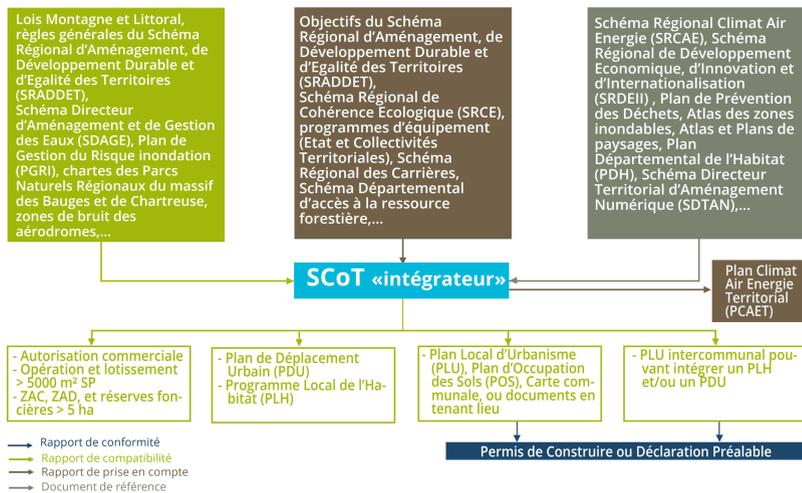
QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ?

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie, pour 20 ans.

- ▶ Il s'appuie sur un **diagnostic territorial**
- ▶ A partir des enjeux définis, ce diagnostic sert à la définition d'un **Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)**
- ▶ Ce projet est ensuite décliné en dispositions opposables dans le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**

Rapport de présentation	P.A.D.D.	D.O.O.
Diagnostic territorial dont état initial de l'environnement	Projet d'Aménagement et de Développement Durable	Document d'Orientation et d'Objectifs

LE SCOT DANS LA HIÉRARCHIE DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME



POURQUOI RÉVISER LE SCOT MÉTROPOLE SAVOIE ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Métropole Savoie, approuvé en 2005, est l'un des premiers de France à avoir vu le jour. Il a permis de grandes avancées en particulier sur la limitation de la consommation d'espace pour l'urbanisation, la préservation des espaces naturels et agricoles et la structuration des développements commerciaux.

Réviser le SCoT de Métropole Savoie, c'est **bâtir un projet au service de l'attractivité du territoire et au service des habitants actuels et futurs**, tout en assurant la cohérence des choix d'aménagement.

La révision du SCoT Métropole Savoie vise à approfondir les orientations suivantes :

- ▶ Accompagner le territoire vers la **transition énergétique** ;
- ▶ Assurer un **parcours résidentiel effectif** pour tous les ménages ;
- ▶ Inscrire la **question des mobilités** au cœur du projet d'aménagement ;
- ▶ Accompagner les territoires dans une **gestion économe du foncier** ;
- ▶ Veiller à la **préservation des ressources et du patrimoine environnemental** du territoire ;
- ▶ Intégrer le développement du numérique ;
- ▶ Définir un **nouveau projet économique** (intégrant les activités agricoles, forestières et touristiques) ambitieux et réaliste.

UNE RÉVISION EN PLUSIEURS ÉTAPES



MÉTROPOLE SAVOIE

Bâtiment Evolution 73000 CHAMBERY
25 rue Jean Pellerin 04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com
www.facebook.com/metropolesavoie

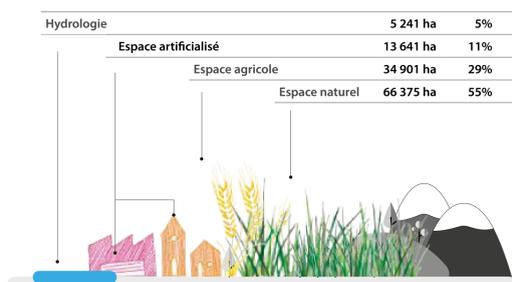


LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1 246 HECTARES NOUVELLEMENT ARTIFICIALISÉS ENTRE 2001 ET 2016

La consommation d'espaces naturels et agricoles a été divisée par 2 au cours des 10 dernières années sur le territoire de Métropole Savoie. Elle demeure néanmoins, un facteur important d'artificialisation irréversible des sols et de raréfaction de la richesse écologique du territoire. Cette pression s'exerce principalement sur les secteurs de plaine où résident 80% de la population.

► Face à cette pression, **une vigilance continue demeure à poursuivre, pour assurer un développement harmonieux et équilibré du territoire.**



Source : Atlas occupation du sol 2017 - graphisme www.touqic.com

	CA Grand Lac	CA Grand Chambéry	CC Cœur de Savoie
Hydrologie	14%	0,2%	1%
Espace artificialisé	14%	10,8%	10%
Espace agricole	26%	29%	33%
Espace naturel	46%	60%	56%

UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ FACE AUX NUISANCES ET AUX RISQUES

► La protection des populations face aux risques, une préoccupation constante dans un contexte de dérèglements climatiques.

Le territoire de Métropole Savoie est soumis aux risques naturels, en particulier le secteur de plaine très concerné par le risque inondation. La gestion du risque passe par la protection des secteurs déjà urbanisés et la limitation de l'urbanisation sur les espaces vulnérables.

► Face à la pollution de l'air, des meilleurs choix en matière d'aménagement et un renforcement des mobilités décarbonées

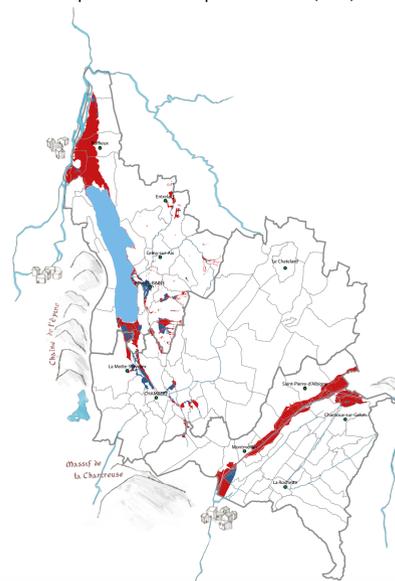
La qualité de l'air des populations résidant en plaine est particulièrement impactée par d'importants épisodes de pollutions. Ces épisodes se doublent de nuisances sonores importantes sur lesquelles il convient d'agir.

6% du territoire (soit 6 810 ha) est couvert par le risque inondation fort générant une stricte inconstructibilité. Cette empreinte a doublé entre 2005 et 2016 et concerne quasi exclusivement la plaine.

SURFACE EN HA

	Non constructible
PPRI Chautagne	2 440
PPRI Rhône	2
PPRI Bassin aixois	765
PPRI Bassin chambérien	812
PPRI Combe de Savoie	2 785
PPRI Arc	6

Plan de prévention des risques inondation (2016)



Source : Atlas occupation du sol 2017 Métropole Savoie

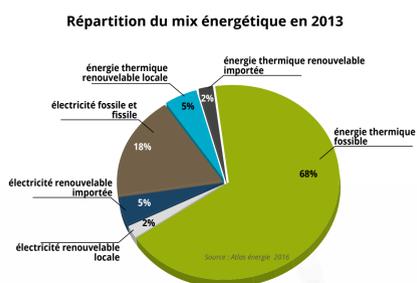
LA PERENNITÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET LOCALES

► Une dépendance aux énergies fossiles importante, un coût de l'énergie qui pèse fortement sur le budget des ménages. L'économie d'énergie et la diversification des ressources, des résolutions incontournables pour construire le devenir du territoire.

Le territoire dispose de ressources naturelles intéressantes pour tendre vers l'autosuffisance énergétique à condition de les préserver et de les valoriser.

► La ressource en eau, un équilibre à trouver entre les usages futurs du territoire, et l'approvisionnement en eau.

Aujourd'hui suffisante et de bonne qualité, les effets du changement climatique pourraient influencer sur la quantité de la ressource et sur les usages futurs avec des périodes de sécheresse plus fréquentes.



Source : Atlas énergie 2013

MÉTROPOLE SAVOIE

Bâtiment Evolution 73000 CHAMBERY
25 rue Jean Pellerin 04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com
www.facebook.com/metropolesavoie



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT & DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

VISION À 2040

Selon les prévisions, le territoire de Métropole Savoie est appelé à accueillir **97 000 habitants** supplémentaires à l'horizon 2040.

Comment accueillir cette population nouvelle dans une perspective de développement durable ? Cela suppose d'organiser plus efficacement le territoire et son évolution.

- **un territoire qui s'organise autour de polarités** amenées à recevoir des apports de population et un développement urbain adaptés à leur situation géographique et leur accessibilité.

L'**axe métropolitain** affirme le positionnement de Métropole Savoie au cœur des dynamiques du sillon alpin. Il est destiné à recevoir la majeure partie de la croissance et des développements futurs en distinguant :

- **Les communes Cœur d'axe**, porteuses de fonctions de centralités fortes à renforcer. L'intensification du développement souhaitée s'accompagne d'un objectif de développement d'une organisation de la mobilité efficace et multimodale ;
- **Les communes Appui** qui accompagnent la structuration des cœurs urbains.

Les pôles d'équilibre jouent un rôle de centralité pour le territoire rural environnant à consolider en termes de services et d'équipements et de développement ;

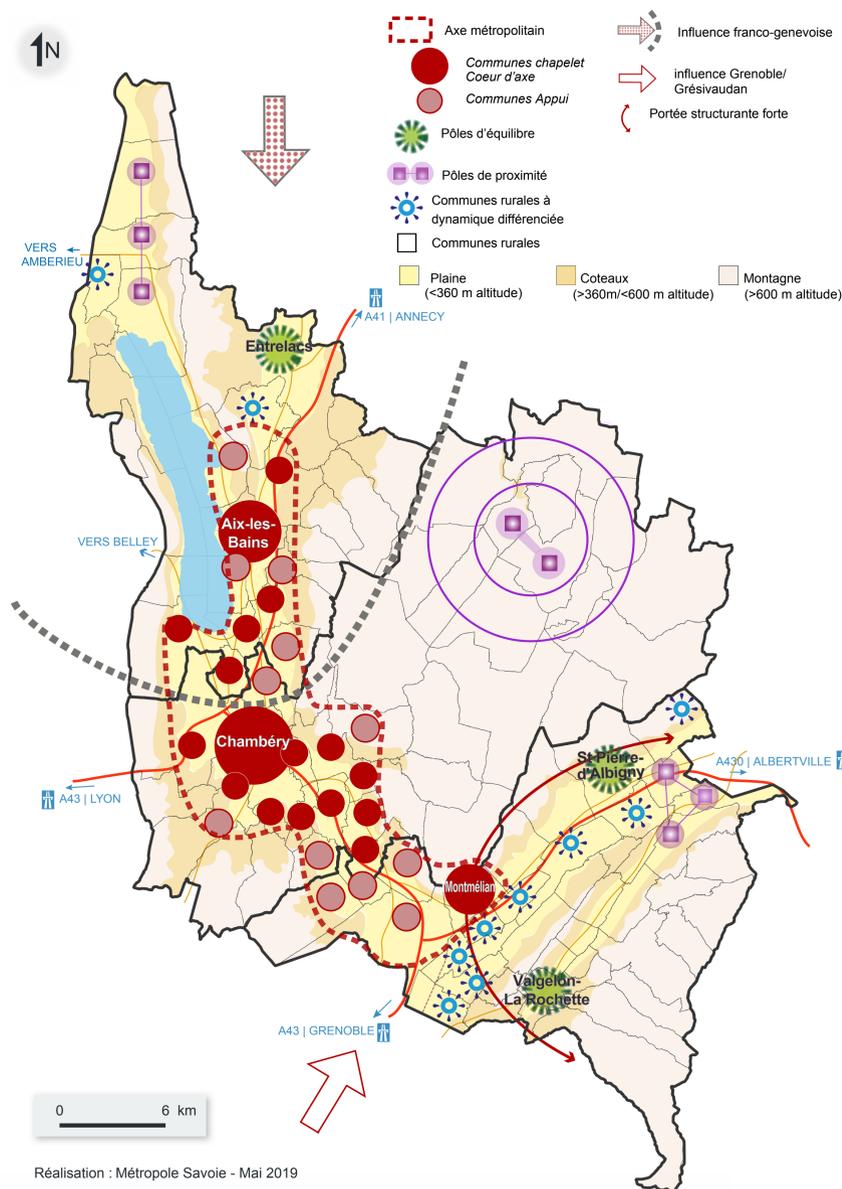
Les pôles de proximité répondent à des besoins d'accès aux équipements et services sur les territoires les plus éloignés et contribuent pleinement à la structuration d'un territoire de proximité ;

Les communes rurales à dynamique différenciée sont appelées à recevoir une croissance démographique plus soutenue du fait de leur localisation en plaine et à proximité des infrastructures de mobilité ;

Les communes rurales poursuivent leurs développements dans une trajectoire raisonnée et maîtrisée afin de préserver leur caractère identitaire.

- **Un territoire qui protège et valorise ses ressources naturelles**, gages de bien-être territorial et d'attractivité
- **Un territoire de mobilités** facilitées et hiérarchisées autour de la colonne vertébrale ferroviaire
- **Un territoire qui se positionne et optimise ses infrastructures** au cœur d'un carrefour économique stratégique
- **Un territoire porteur d'une ambition de réduction de son empreinte écologique**, en misant sur l'inclusion des enjeux énergétiques, climatiques, de biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles au cœur de son projet de développement

Armature territoriale



MÉTROPOLE SAVOIE

Bâtiment Evolution 73000 CHAMBERY
25 rue Jean Pellerin 04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com
www.facebook.com/metropolesavoie



4 GRANDS AXES FONDATEURS

UNE RÉPONSE TRANSVERSALE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

AXE 1

POUR UN TERRITOIRE D'ACCUEIL, STRUCTURÉ, FONCTIONNEL ET SOLIDAIRE

- ▶ Une dynamique de croissance adaptée entre les villes et les villages, la plaine et la montagne
- ▶ Des services et équipements au plus près des habitants et une offre commerciale en priorité dans les centralités
- ▶ Une mobilité efficace, innovante, multiple et visant l'amélioration de la qualité de l'air
- ▶ Une articulation des choix d'urbanisation avec cette offre de mobilité
- ▶ Des logements diversifiés, adaptés aux besoins des ménages, de qualité y compris d'un point de vue énergétique

AXE 2

POUR UN TERRITOIRE RESPECTUEUX ET MOBILISATEUR DE SES RESSOURCES DANS UNE LOGIQUE D'EMPLOI, DE BIEN-ÊTRE TERRITORIAL ET DE SERVICE RENDU AUX POPULATIONS

- ▶ Un étalement urbain maîtrisé et des développements conciliant densité et qualité
- ▶ Des paysages valorisés, composante essentielle d'un cadre de vie préservé
- ▶ Des ressources agricoles et forestières préservées et renouvelées dans leurs fonctions économiques, nourricières, énergétiques, sociales et récréatives
- ▶ Des fonctions touristiques et de loisirs appelées à se moderniser et à se diversifier
- ▶ Une richesse en biodiversité à protéger et à intégrer au cœur des modes d'habiter et des modes de production
- ▶ La ressource du Lac du Bourget préservée

AXE 3

POUR UN TERRITOIRE INTÉGRÉ ET CONNECTÉ AU SEIN DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DU SILLON ALPIN ET DE L'AXE LYON-TURIN

- ▶ Une politique de soutien au développement économique partagée entre les trois intercommunalités compétentes
- ▶ Une meilleure organisation et une optimisation de l'espace économique disponible et en devenir, au plus près des besoins des entreprises
- ▶ Une meilleure lisibilité des espaces économiques et une amélioration de leur accessibilité
- ▶ Un transfert massif du transport de marchandises sur le rail et une distribution des marchandises organisée jusqu'au dernier kilomètre
- ▶ Un déploiement numérique au service des habitants et des entreprises pour favoriser les nouveaux usages dont la e-administration, la e-santé et le télétravail

AXE 4

POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- ▶ Un territoire énergétiquement plus autonome
- ▶ Un accès à l'eau de qualité garanti pour tous
- ▶ Une protection continue des habitants face aux risques et aux nuisances

MÉTROPOLE SAVOIE

Bâtiment Evolution 73000 CHAMBERY
25 rue Jean Pellerin 04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com
www.facebook.com/metropolesavoie



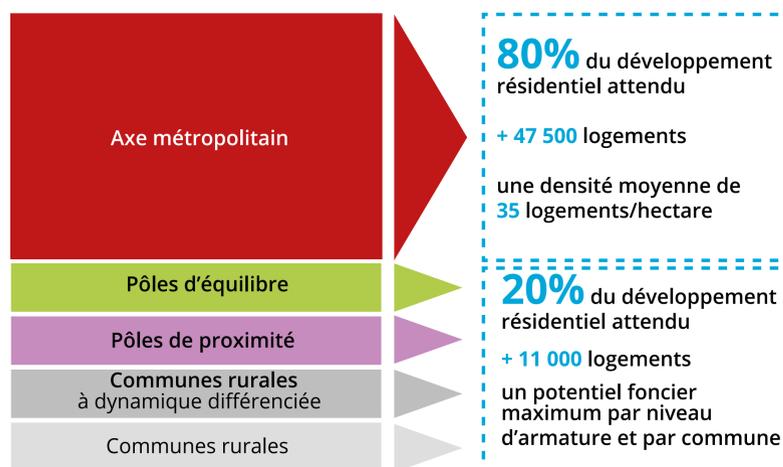
LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

PARTIE RÉGLEMENTAIRE DU SCOT : les objectifs qu'il définit s'appliquent aux documents d'urbanisme et aux opérations d'aménagement de plus de 5 000 m²

EN ECHO AUX GRANDS ENJEUX ET AUX AMBITIONS DU PROJET, LE SCOT IMPOSE LES OBJECTIFS SUIVANTS (NON EXHAUSTIFS) :

UN TERRITOIRE ORGANISÉ ET STRUCTURÉ SELON LE PRINCIPE D'UNE ARMATURE TERRITORIALE

- Inscrire le développement résidentiel des communes en **cohérence avec l'armature territoriale définie dans le PADD** (voir la carte du panneau 5).
- Poursuivre un objectif de **limitation de la consommation d'espace** :
 - Un objectif de « densité moyenne » de 35 logements par hectare dans l'axe métropolitain, à apprécier en fonction du contexte urbain ;
 - Un « **potentiel foncier maximal** », défini en nombre d'hectares, pour les communes situées en dehors de l'axe métropolitain ;
 - **35 secteurs d'urbanisation privilégiés**.

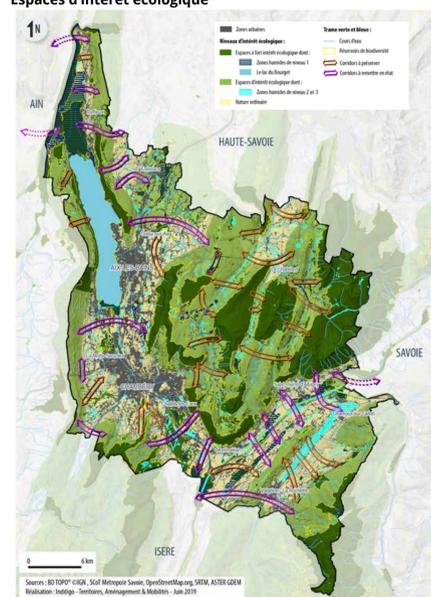


UN CADRE RÉSIDENTIEL ADAPTÉ ET DE QUALITÉ AU SEIN DE PAYSAGES PRÉSERVÉS

- Un objectif de production de **2 300 logements/an** à l'horizon 2040 à destination notamment des jeunes, des personnes âgées, des petits ménages
- Un objectif de **20% de logement locatifs sociaux** à l'échelle de Métropole Savoie
- **Des services et équipements** à implanter en proximité des lieux d'habitat
- **Des centres-villes et centres-bourgs** plus dynamiques : accessibilité, installation d'activités économiques et commerciales, proximité des équipements et services, etc.

- **Des paysages à préserver** par le maintien de **coupures paysagères, la maîtrise de l'urbanisation des coteaux** et une attention particulière à apporter à la **qualité des projets**
- Une gestion en amont des **risques de ruissellement** par l'infiltration des eaux pluviales
- **Une couverture numérique Très Haut Débit** sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2023
- Une place centrale importante à donner au **végétal dans la ville** et à la **prise en compte de la biodiversité** dans les nouveaux développements urbains

Espaces d'intérêt écologique



DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS PRÉSERVÉS, UN ÉTALEMENT URBAIN MAÎTRISÉ

- **Des espaces à fort intérêt écologique** à préserver de toute urbanisation
- Une urbanisation en continuité de l'existant pour limiter l'atteinte aux **espaces d'intérêt écologique** ou de « nature ordinaire »
- **Des corridors écologiques à préserver** ou à remettre en état
- **Le lac du Bourget et ses abords à protéger** au titre de la loi Littoral
- Un capital forestier à protéger **dans sa multifonctionnalité**
- **Des espaces agricoles stratégiques à préserver** de toute urbanisation
- Des formes urbaines plus denses pour limiter l'urbanisation sur les espaces agro-naturels.
- Poursuivre un objectif de **limitation de la consommation d'espace** (exposé ci-dessus) et d'**amélioration de la qualité urbaine**.

MÉTROPOLE SAVOIE

Bâtiment Evolution 73000 CHAMBERY
25 rue Jean Pellerin 04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com
www.facebook.com/metropolesavoie



LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

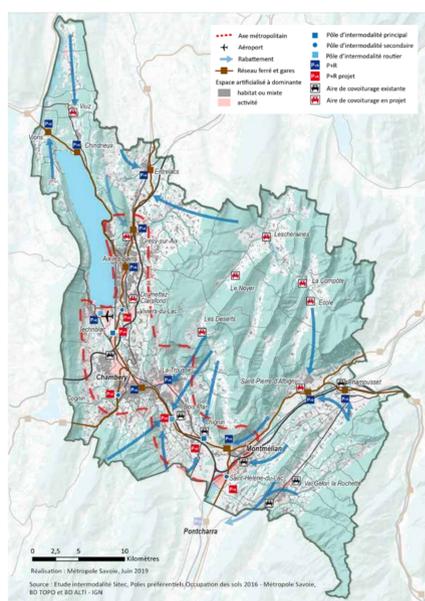
PARTIE RÉGLEMENTAIRE DU SCOT : les objectifs qu'il définit s'appliquent aux documents d'urbanisme et aux opérations d'aménagement de plus de 5 000 m²

EN ECHO AUX GRANDS ENJEUX ET AUX AMBITIONS DU PROJET, LE SCOT IMPOSE LES OBJECTIFS SUIVANTS (NON EXHAUSTIFS) :

DES MOBILITÉS INNOVANTES ET EFFICACES

- Une offre multimodale à renforcer sur l'axe métropolitain à partir de l'épine dorsale ferroviaire
 - Le développement d'une offre ferroviaire cadencée au service des besoins de mobilité quotidienne à partir des TER existants et en créant de nouveaux arrêts intermédiaires (création des haltes ferroviaires de Voglans, Cognin, Chignin et Sainte-Hélène-du-Lac).
 - La structuration et hiérarchisation des nouveaux pôles d'intermodalité articulant l'ensemble des modes (train, bus, car, modes actifs) et l'offre de stationnement
- Un rabattement routier à organiser des territoires ruraux vers les pôles d'intermodalité
- Des sections fortement routières à apaiser (RD 1006, RD 1504-Bourget du Lac, etc.), notamment par un meilleur partage des voies pour les modes actifs et les transports collectifs
- Une accessibilité tout mode des espaces économiques
- Une offre d'éco mobilité à développer
- Des maillages en modes actifs (piétons, deux-roues...) à renforcer (circulation et stationnements associés)

Armature de la mobilité



Gare de Montmélian © Yannick Siegel



Lac du Bourget © Yannick Siegel

UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT PLUS AUTONOME

- Un objectif de 3 000 logements et 1 600 locaux tertiaires rénovés par an
- Des objectifs de production d'énergies renouvelables à appliquer sur les nouvelles constructions :
 - 20 kWhep/m²/an pour les logements
 - 40 kWhep/m²/an pour les activités tertiaires, commerciales et les équipements publics
 - Imposer que 50% minimum des consommations pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des logements, activités tertiaires, soient assurées par des énergies renouvelables (70% minimum si raccordement à un réseau de chaleur)
 - Couvrir les besoins en énergie primaire des équipements publics de toute collectivité de Métropole Savoie par plus de 50% d'Énergie Renouvelable d'ici 2040.
- Une couverture solaire obligatoire pour tout nouveau projet de bâtiments d'activités de plus de 200 m² de toiture
- Des réseaux de chaleur à favoriser en lien avec la filière bois énergie
- Un développement éolien à limiter au secteur nord plus favorable
- Un potentiel énergétique (hydrothermie) du Lac du Bourget et du Lac de Barouchat à valoriser, respectivement pour les parcs d'activités Savoie Technolac et Alp'Arc.



Aire de covoiturage à Chignin © Yannick Siegel



Recharge véhicule électrique Chambéry La Troussière © Yannick Siegel

UN TERRITOIRE QUI GARANTIT L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS

- Une préservation continue de la qualité de l'eau par l'intégration systématique de dispositifs d'assainissement performants dans tout développement d'urbanisation
- Une sécurisation de la ressource face au changement climatique :
 - Conditionner l'urbanisation à un bilan excédentaire en matière de ressource en eau potable
 - Décliner une stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales dans l'esprit de la désimperméabilisation des sols : viser la non-connexion au réseau d'eaux pluviales en privilégiant des espaces de pleine terre dans tout nouveau projet, des dispositifs d'infiltration sur les parkings et voiries, ...
 - Conditionner l'urbanisation des pôles préférentiels identifiés par le SCOT à une gestion intégrée des eaux pluviales et à l'obligation de respecter des performances environnementales renforcées.



Piste cyclable chambéry Palais de Justice © Yannick Siegel



Panneaux solaires St-Jeoire Priéuré © Yannick Siegel

MÉTROPOLE SAVOIE

Bâtiment Evolution 73000 CHAMBERY
25 rue Jean Pellerin 04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com
www.facebook.com/metropolesavoie



LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

PARTIE RÉGLEMENTAIRE DU SCOT : les objectifs qu'il définit s'appliquent aux documents d'urbanisme et aux opérations d'aménagement de plus de 5 000 m²

EN ECHO AUX GRANDS ENJEUX ET AUX AMBITIONS DU PROJET, LE SCOT IMPOSE LES OBJECTIFS SUIVANTS (NON EXHAUSTIFS) :

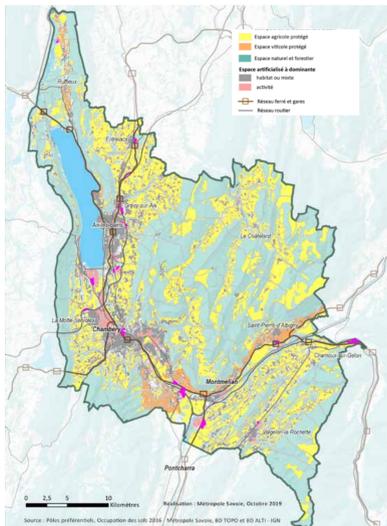
UN PROJET ÉCONOMIQUE CONJUGUANT ATTRACTIVITÉ, VALORISATION DES RESSOURCES, DIVERSIFICATION DES FONCTIONS TOURISTIQUES ET UTILISATION ÉCONOME DU FONCIER POUR LES ENTREPRISES

- ▶ **24 pôles préférentiels à vocation d'activités économiques pouvant être ouverts à l'urbanisation** : un potentiel de 180 hectares à l'horizon 2040
- ▶ **Une économie de foncier** à rechercher en densifiant l'existant et les développements futurs :
 - privilégier l'implantation des activités tertiaires au sein des espaces urbains mixtes pour réserver les fonciers disponibles des Parcs d'Activités à des activités nécessitant de l'espace (industrie, TPE-PME-PMI,...),
 - mutualiser les stationnements, intégrer tout ou partie du stationnement en sous-sol, ouvrage ou dans le volume de la construction.
- ▶ **Une montée en qualité des espaces** : accessibilité tout mode, qualité urbaine, architecturale et paysagère, gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet, végétalisation au service de la biodiversité,...
- ▶ **Un transfert massif du transport de marchandises sur le rail** par le projet Lyon-Turin
- ▶ D'un tourisme hivernal à un tourisme de montagne 4 saisons : restructuration des stations
- ▶ **La diversification de l'offre touristique**: thermalisme, bien-être, tourisme d'affaire, golf, etc.
- ▶ **Conserver la viabilité des exploitations agricoles** en protégeant le foncier **et développant une agriculture nourricière de qualité**
- ▶ **Des emplacements à réserver** pour la vente de produits locaux en circuits courts
- ▶ **Une exploitation forestière à faciliter** : accessibilité de la ressource, diversité des débouchés, stockage et exploitation

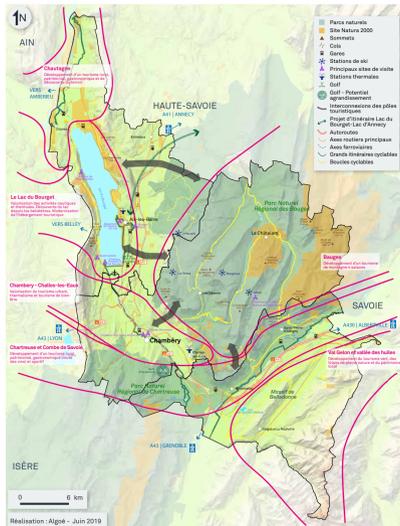
DES DÉVELOPPEMENTS COMMERCIAUX MAÎTRISÉS

- ▶ **Priorité donnée à l'implantation et au maintien des commerces de proximité dans les centralités du quotidien**
- ▶ **Interdiction de toute nouvelle zone exclusivement commerciale**
- ▶ **Des pôles commerciaux existants confortés en priorité en densification**
- ▶ **Des zones commerciales à requalifier** notamment en entrée de ville et d'agglomération
- ▶ **Un effort en matière de densité de construction, et une mixité des fonctions à rechercher** dans les zones proches des tissus urbains denses et desservis par les transports en commun.
- ▶ **Un effort en matière de qualité environnementale** :
 - **gérer les eaux pluviales** à la parcelle,
 - **intégrer une part d'énergie renouvelable minimale de 40 kWh/m²/an** à toute nouvelle implantation commerciale,
 - **doter les espaces et ouvrages de stationnement d'une couverture solaire** (au moins 50% des places à partir d'un seuil de 40 places).
- ▶ **Un effort en matière d'économie de foncier dédié au stationnement** (règle spécifique dans les polarités hors centralités).

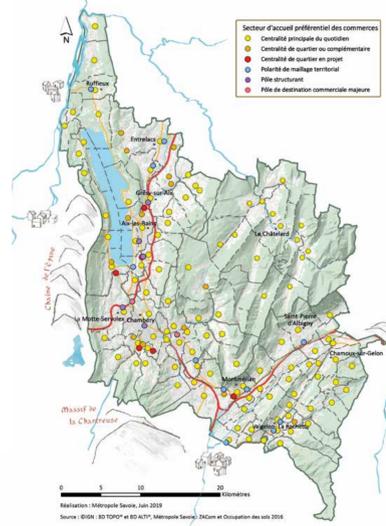
Développement économique : Parcs d'activités, agriculture et forêts



Développement touristique



Développement commercial



MÉTROPOLE SAVOIE

Bâtiment Evolution 73000 CHAMBERY
25 rue Jean Pellerin 04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com
www.facebook.com/metropolesavoie

